



DÉCISION DU MAIRE

Je soussigné, Monsieur Jacques de CHABANNES, Maire de Lapalisse, décide de céder le véhicule CITROËN Nemo immatriculé BZ-878-RX, à ABCIS Site de Vichy – 6 Rue de Saint Pourçain – 03100 CHARMEIL.

Cette cession est consentie au tarif de 715,16 € (sept cent quinze euros seize centimes).

Date de la cession : le 16 septembre 2022.

Ce bien peut donc être sorti de l'actif de la Commune de Lapalisse :

- n° inventaire : 201438
- prix d'achat en 2014 : 7 500 €
- amortissements réalisés de 2015 à 2019 : 7 500 €
- valeur nette comptable au 16 septembre 2022 : 0 €

Cette décision s'appuie sur la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 accordant à Monsieur le Maire des délégations, notamment l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Fait à Lapalisse, le - 4 OCT. 2022

Jacques de CHABANNES



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 4 OCT. 2022
Publié ou Notifié
le : - 4 OCT. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :
sous le Numéro :